

Tunisie



Population : 12,2 millions d'habitants
Superficie du Pays : 163 610 km²
Langues officielles : Arabe

Année de création du Conseil : 1959

Année d'adhésion à l'UCESA : 1994

Contact : Avenue Mohammed V, Tunis
Tel :
Email :

Missions

- L'institution est obligatoirement consultée sur les projets de loi à caractère économique et social, les textes amendant ces projets de loi, sur le plan de développement, sur les rapports d'exécution du plan, sur la conjoncture économique et sur les budgets économiques.

Organigramme

Le Conseil est composé de quatre organes :

- le président,
- l'assemblée générale,
- le bureau,
- les commissions temporaires.

Composition

- Le président du Conseil est : Nommé par le chef de l'Etat,
- Mandat du président : 5 ans, renouvelable sans limitation précise,
- Le nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil : 1
- Le nombre de conseillers siégeant au sein du Conseil : 117
- Nomination du secrétaire général du Conseil : Nommé par décret du chef de l'Etat.

Partenariats

Utilité des partenariats :

- accès à du financement : NA
- conduite de projets, d'actions communes : NA
- Organisation d'évènements conjoints : NA
- Partage de bonnes pratiques : NA
- Accès à des données scientifiques, des rapports d'experts : NA
- Dons de moyens techniques : logiciels, ordinateurs, serveurs : NA

Les partenaires et affiliations actuels :

- NA

Président du Conseil Ahmat Mbodou Mahamat

... - ...

-

Fonctionnement

Le conseil :

- A la capacité de s'auto-saisir sur les sujets de son choix,
- Peut être saisi par le chef de l'Etat,
- Peut être saisi par le gouvernement,
- Peut être saisi par la Chambre des députés.

Fréquence des réunions du conseil : deux à trois fois par mois,

Existence d'un règlement intérieur : oui

Communication des décisions ou des activités au public : Les avis sont adressés au Président de la République et au Président du parlement.

Consultation de la société

La consultation citoyenne est organisée en présentiel (meeting, atelier, réunion)

- Edifice dédié pour ses bureaux : oui
- Site internet : non
- Page Facebook : oui
- Compte Instagram : non
- Compte X : non
- Intranet : non
- Serveur sécurisé : non
- Compte de messagerie officiel et privé : non

Financement

Budget de l'Etat

Comités et commissions

Les commissions permanentes du CESE sont les suivantes :

- La commission de l'éducation, de la jeunesse et de la culture ;
- La commission économique, financière et de la conjoncture ;
- La commission de la santé, du travail et des affaires sociales ;
- La commission de la coopération et des relations extérieures ;
- La commission de l'agriculture et du développement régional.

Fréquence des réunions de ces commissions : une fois par mois